|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/323 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  5 avril 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Session extraordinaire**

Genève, 29 avril 2022  
Point 1 de l’ordre du jour provisoire  
**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, dans la salle Tempus 3, le vendredi 29 avril 2022 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Élection du Président (de la Présidente) de la session extraordinaire.

3. Élection des membres du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024.

4. Composition du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024.

5. Adoption du rapport de la session extraordinaire.

II. Annotations et liste des documents

1. Adoption de l’ordre du jour

Le Comité voudra peut-être examiner et adopter l’ordre du jour provisoire, tel qu’il figure dans le présent document.

**Document(s)**

ECE/TRANS/323

2. Élection du Président (de la Présidente) de la session extraordinaire

Le Comité devrait décider d’élire un(e) président(e) ou de demander au secrétariat d’assurer la présidence par intérim aux seules fins de présider soit la totalité de la session extraordinaire, soit une partie du point 3 de l’ordre du jour afin de permettre l’élection du président ou de la présidente des sessions ordinaires prévues en 2023 et 2024, lequel ou laquelle, une fois élu(e), pourra assurer la présidence du reste de la session extraordinaire.

3. Élection des membres du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024

Le Comité devrait élire les membres de son Bureau pour ses sessions de 2023 et 2024.

**Document(s)**

Document informel no 1

4. Composition du Bureau pour les sessions du Comité des transports intérieurs prévues en 2023 et 2024

Le Comité voudra peut-être décider de la composition de son Bureau pour ses sessions prévues en 2023 et 2024.

**Document(s)**

Document informel no 1

5. Adoption du rapport de la session extraordinaire

Le Comité adoptera le rapport de sa session extraordinaire.

**Document(s)**

ECE/TRANS/324